

Pas de base nautique pour le jet-ski sur la rive française du Léman



Thonon les Bains. Le DL Archives

6 5 0  

[Partager](#) [Tweeter](#) [g+1](#) [Transférer](#) [Imprimer](#)

Jean-Yves le Merrer, le sous-préfet de Thonon-les-Bains, l'a annoncé ce jeudi matin. Il n'y aura pas de base nautique dédiée au jet-ski sur la rive française du Léman. Après avoir rencontré mardi les opposants au projet envisagé à Maxilly-sur-Léman, et les pratiquants de cette discipline sportive et de loisir, le représentant de l'Etat a pris en compte en priorité les arguments des associations de protection de l'environnement, des pêcheurs professionnels et amateurs. En attendant la rédaction d'un texte réglementaire de police tenant compte du réseau Natura 2000, un arrêté provisoire visant uniquement le jet-ski, doit entrer en vigueur ces prochains jours. Plusieurs pistes ont été explorées. Résultat : les jet-skis devront être propulsés par un moteur électrique ; la zone d'évolution se situera entre Meillerie et Lugrin ; le chenal conduisant au large devra être perpendiculaire à la rive du lac et mesurer 600 mètres et non pas 300 ; la vitesse des engins sera limitée à 10 km/h. L'arrêté définitif sera appliqué au printemps 2015.

TAGS :

- o Haute-Savoie
- o Thonon-les-Bains
- o Maxilly-Sur-Leman
- o Loisirs
- o Fil Info

NOTEZ CET ARTICLE :

